

## Droits et devoirs de l'auteur

### *Le contrat d'édition*

(Comprendre ses droits, contrôler ses comptes)

édité par le Conseil permanent des écrivains, 186 pages

Cet ouvrage reprend, en les réactualisant et en les complétant, deux brochures précédemment publiées par le CPE (*Contrat d'édition, mode d'emploi* et *Contrôler les comptes des éditeurs*). Il apporte des réponses aux questions relatives aux droits et aux devoirs de l'éditeur (et de l'auteur).

La première partie, après une définition du contrat d'édition, détaille les conditions de la validité de la cession d'une œuvre, puisque c'est cette cession qui fait l'objet du contrat, les obligations de l'auteur et de l'éditeur, dont celle, pour ce dernier, de rendre des comptes. Un contrat est trop souvent incompréhensible à celui qui n'est pas juriste mais il y a un minimum de choses à savoir pour éviter de se trouver dans la situation de signer sans comprendre.

La deuxième partie se penche plus précisément sur les outils dont l'auteur dispose pour contrôler les comptes des éditeurs. Car la loi et la jurisprudence sont très claires sur le principe de la rémunération proportionnelle. La rémunération forfaitaire doit rester exceptionnelle. D'autre part, l'éditeur est tenu par la loi de fournir des comptes à l'auteur (Art. 132-13 du CPI). Un point intéressant : cette deuxième partie énumère les clauses à refuser dans les contrats d'éditions ou les redditions de compte (clause inter-titres, clause inter-droits, clause dite « de passe », clause exonérant l'éditeur de l'envoi des redditions de comptes). Très précieux également : un petit lexique des termes utilisés dans les redditions de comptes, tels que « assiette », « base », « droits nets période », « provision sur retour » etc.

La troisième partie, intitulée « Conseils pratiques pour les écrivains » est particulièrement utile pour ceux qui sont parfois peu au fait de leurs droits et démunis devant une maison d'édition dont ils ne connaissent pas le fonctionnement. Elle détaille à qui il faut s'adresser pour obtenir les chiffres de tirage et les redditions de comptes et propose un certain nombre de lettres-types qui peuvent aider à débloquer une situation sans passer tout de suite par un avocat. En effet, la position du traducteur l'incite parfois à accepter toutes sortes d'entorses au droit d'auteur, par crainte de voir se détériorer ses rapports avec l'éditeur. Or, la lecture de ce livre aide à comprendre que vouloir faire appliquer ses droits et son contrat est surtout une marque de professionnalisme et ne débouche pas nécessairement sur un conflit.

Les rapports professionnels entre auteurs et éditeurs sont régis par différents textes présentés dans la quatrième partie et en annexes ; celui qui concerne les traducteurs est le Code des usages pour la traduction d'une œuvre de littérature générale. Figurent également dans ces annexes des extraits du Code de la propriété intellectuelle et la jurisprudence classée par thèmes.

Ce guide très complet est un outil indispensable permettant aux auteurs de mieux connaître leurs droits vis-à-vis des éditeurs et de les faire respecter.

Delphine Rivet